



Le genre dans l'agenda post2015

Recommandations de la Commission Femmes et Développement (CFD) sur la position de la Belgique portée par le Ministre de la Coopération M. JP. Labille

La CFD a pris connaissance de la proposition des différents objectifs pour l'agenda post-2015. Elle a, comme nombre d'autres acteurs, soulevé le manque de prise en compte du genre dans ces objectifs. La CFD souhaite éviter le même écueil que celui rencontré dans la mise en œuvre des OMD.

Tenant compte du climat politique et économique actuel caractérisé par le *backlash* pour l'égalité entre les femmes et les hommes en général et plus spécifiquement pour les droits sexuels et reproductifs dans lequel les femmes payent toujours la facture la plus lourde ; reconnaissant le besoin d'actions concrètes ;

la CFD demande au ministre d'intégrer à 100% la proposition d'UN Women dans la position belge.

Ceci consiste à

1. Elargir l'objectif 3 qui est actuellement l'empowerment des femmes et des filles en rajoutant la promotion d'égalité de genre et les droits des femmes.
2. Incorporer la perspective d'égalité comme objectif transversal dans tous les objectifs. En même temps nous regrettons que le contexte politique international actuel fait qu'il est devenu délicat de parler d'égalité de genre.
3. Pour arriver au but de cet objectif 3 élargi, UN Women propose 3 domaines d'actions prioritaires
 - la lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes et filles
 - l'égalité des chances au niveau de l'enseignement, de la santé, des droits sexuels et reproductifs et dans l'accès aux ressources comme la terre, le travail digne et le salaire égal
 - la participation égale des femmes à la prise de décision à tous les niveaux, publics et privés.

La CFD insiste également sur l'importance de l'établissement des budgets sensibles au genre ainsi que sur la nécessité des indicateurs de genre pour tous les objectifs et l'installation des mécanismes de monitoring qui permette de voir les avancées et/ ou les reculs en vue d'une possibilité d'adaptation des actions au cours du processus.

Plus que jamais les Etats doivent voir les femmes comme partenaires et pas uniquement comme cible dans la réalisation de ces objectifs post 2015.

Bruxelles, le 19 septembre 2013
GT Post 2015 – Commission Femmes et développement
s/c DGD rue des petits carmes 1000 Bruxelles